

*Mesures d'assouplissement en électricité – Octobre 2024***ASSOUPPLISSEMENT GÉNÉRAL**

1. *Aucune prévision pour un usage futur ne devra être intégrée, telles que des conduits libres ou des disjoncteurs supplémentaires, sauf si cette exigence est spécifiquement requise par les besoins du projet.*

ASSOUPPLISSEMENTS SPÉCIFIQUES

1. *Ajouter « ou équivalents » à la liste des fabricants/manufacturiers.*
2. *Les conducteurs d'aluminium sont acceptés pour 60A et plus, filage (sous conditions de la section 26 05 21, article 1.6), bobines de transformateur à sec de moins de 1000V, barres de panneaux, barres blindées, etc.*
3. *L'isolation 600V est suffisante pour les circuits 600/347V (à l'exception des câbles symétriques) et l'isolation 300V est permise pour les circuits 120/208V.*
4. *Le câble armé AC90 peut atteindre 10 mètres sur la portion terminale, sous réserve du respect des séparations du plus gros diamètre; sinon appliquer la dévaluation du courant admissible. Le câble Teck est autorisé en remplacement du conduit pour des artères de plus de 60A.*
5. *Les connecteurs à vis pour les conduits sont acceptés, le « raintight » étanche n'est plus requis.*
6. *L'acier galvanisé à chaud peut remplacer l'acier inoxydable dans les applications en milieu humide (extérieur, stationnement intérieur, chambre froide, etc.).*
7. *Les panneaux de service seront de 20 pouces de large.*
8. *Les démarreurs autres que NEMA sont acceptés.*
9. *Pour l'éclairage intérieur, éviter les luminaires « architecturaux » spéciaux et couteux, choisir plutôt des luminaires 1x4 ou 2x4; les luminaires linéaires nécessitant des trames et des montages complexes ne sont pas recommandés.*
 1. *L'article spécifiant les fabricants de plaque DEL est abrogé (article 3.3.1 de la section 26 50 00)*
 2. *La dégradation lumineuse passe de 100,000h à 50,000h (article 3.3.4 de la section 26 50 00)*

NON AFFECTÉS PAR LES ASSOUPPLISSEMENTS

1. *La moyenne tension et la distribution inter-bâtiment, conformément aux normes d'Hydro-Québec.*
2. *L'identification électrique doit respecter la nomenclature McGill pour des raisons de sécurité et de conformité aux codes.*
3. *Les exigences LEED demeurent en vigueur, en raison des stratégies universitaires en développement durable.*
4. *Le choix des appareils d'éclairage extérieur demeure en vigueur, en raison du respect des critères d'uniformité sur le campus ainsi que les exigences municipales et gouvernementales (MCC).*

AUTRE ASSOUPPLISSEMENT

Tout élément des autres sections jugé acceptable par le professionnel peut être proposé en tant que « Demande de Variance », avec justification du coût immédiat économisé.

Partie 1 Généralités**1.1 Sommaire**

- .1 À moins d'indication contraire, suivre les standards ci-dessous pour la division nommée. Ces standards ne sont pas destinés à restreindre ou remplacer le jugement d'un professionnel.

1.2 Armoires et Boîtes de Jonction, de Tirage et de Répartition

- .1 Boîte de répartition conforme à la norme ACNOR C22.2, numéro 76. Boîte de tirage conforme à la norme ACNOR C22.2, numéro 40. Toutes les boîtes doivent être fabriquées en métal galvanisé.
- .2 Boîte de répartition : Les cosses du secteur et des dérivations doivent correspondre à la grosseur et au nombre de conducteurs d'entrée et de sortie qui y sont raccordés, selon les indications fournir au moins trois bornes de réserve pour chaque série de cosses des boîtes de répartition ayant une intensité nominale inférieure à 200 A. Les boîtes de répartition auront la longueur nécessaire pour accommoder la disposition des pièces d'équipement secondaires. Fournir un interrupteur principal en amont si l'alimentation ne provient pas du même local.
- .3 Boîtes de jonction et de tirage : couvercles ayant un rebord de 25 mm au moins, adaptables aux boîtes de tirage et de jonction montées d'affleurement. Poser suffisamment de boîtes de tirage pour que les conduits placés entre chaque boîte n'aient pas plus de 95 pieds de longueur (fiche standard de 100 pieds). Fournir une boîte de tirage à chaque 4 changement de direction maximum. Pour les artères de 200A et plus, le type à barres est recommandé, exemple : le modèle BG (bus gutter) de Bel Products, les joints seront fait pas cosses à compression, à 2 boulons et baril allongé (long raffle). Pour 30A à moins de 200A, un répartiteur suffit, en bas de 30A, une boîte de joints 6x6x3 est acceptable pour 3 circuits maximum.
- .4 Toutes les boîtes de jonction doivent être accessibles. La position et la fonction de la boîte de jonction dans un espace plafond doit être indiquée sur le T-Bar avec un ruban P-Touch.
- .5 Pour 60A et plus, faire des joints par compression.
- .6 Utiliser une boîte de joints avec penture continue pour les boîtes de plus de 300mm x 300mm.
- .7 Les boîtes NEMA 1 sont suffisantes dans les espaces plafond. Lorsqu'elles sont exposées aux gicleurs, NEMA 3R est recommandé. NEMA 12 est accepté aussi en présence de gicleurs, si les raccords de conduits sont étanches à l'eau, mais il faut considérer le coût supérieur et la disponibilité.

1.3 Panneau de contrôle

- .1 Les boîtiers assemblés devront porter un sceau d'approbation reconnu par la régie du bâtiment RBQ.
- .2 Le type de boîtier devra convenir à l'environnement tel que demandé au dessin.

1.4 Identification du Matériel – Boîtes de Sortie et de Dérivation

- .1 Peindre en rouge le couvercle de chacune des boîtes de sortie et de dérivation des réseaux d'alarme-incendie.
- .2 Sur les couvercles des boîtes (sur la face apparente), indiquer les numéros de circuits et la désignation du panneau, ou bien sa fonction. Utiliser pour ce faire un autocollant de type P-Touch.

FIN DE LA SECTION